

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

ID: 085-200023778-20211202-DL_2021_10_11-DE

0 8 DEC. 2027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

> Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION n° 2021 - 10 – 11 L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

<u>Pouvoirs</u>: Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Décision Modificative N°3 Budget Principal

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le N 8 DEC. 2021

ID: 085-200023778-20211202-DL_2021_10_11-DE

Les membres du Conseil sont informés qu'afin d'exécuter les décisions prises depuis le vote du budget, il est nécessaire d'adopter une décision modificative n°3 pour le Budget Principal.

Celle-ci est présentée dans le tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre/Article	Fonction	Montant Budget 2021	Montant DM	Commentaires			
Chapitre 014 - Atténuation de produits	ve Fluo	790 000,00 €	-350 000,00 €				
739212 - Dotation de Solidarité Communautire	421	790 000,00 €	-350 000,00 €	part de la DSC transformée en fonds de concours			
023 - virement à la section d'Investissement	020	73 534,00 €	350 000,00 €	virement à la section d'investissement			
TOTAL			0,00 €	Gantos de			

120g28sav du-12 y119	and provided to			
Chapitre/Article	Fonction	Montant Budget 2021	Montant DM	Commentaires
204 - Subventions d'équipement versées	Salve .	875 000,00 €	350 000,00 €	
Article 2041412 - Subv d'équipt versées aux communes	020	875 000,00 €	350 000,00 €	Fonds de concours dans le cadre de l'ajustement de la DSC
TOTAL	AS MILLS	21 - 22 - 124 1	350 000,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre/Article	Fonction	Montant Budget 2021	Montant DM	Commentaires			
21 - virement de la section de onctionnement	01	73 534,00 €	350 000,00 €	asken elveb			
TOTAL			350 000,00 €	The end to be been the rolls			

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,

Vu le BP 2021 et ses décisions modificatives,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget telle que présentée au rapport ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 0 8 DEC. 2021

ID: 085-200023778-20211202-DL_2021_10_11-DE

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 0 8 DEC. 2021

- de l'affichage le : 0 8 DEC. 2021

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 0 8 DEC. 2021

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président

François BLANCHET